

# Détails des Solutions Locatives

Le tarif des prestations supplémentaires est révisé chaque année au 1er Janvier comme convenu au mandat

	Premier 5,00%HT*	Plus 6,50%HT*	Confiance 8,00%HT*
<b>Gestion courante</b>			
Appeler, percevoir et encaisser les loyers, charges et autres taxes dues	✓(1)	✓(1)	✓(1)
Virement des loyers et courrier mensuel justifiant le virement bancaire	✓(1)	✓(1)	✓(1)
Actualisation des loyers	✓	✓	✓
Envoi des quittances aux locataires	✓	✓	✓
Vérification annuelle de la souscription «Assurance multirisque habitation»	✓	✓	✓
Gestion des archives dormantes	1 €TTC/mois	1 €TTC/mois	1 €TTC/mois
Déterminer la partie ayant à charge le paiement des travaux	✓	✓	✓
Information sur la nouvelle adresse du locataire sortant	✓	✓	✓
Recouvrement des loyers impayés : lettre simple de relance	✓	✓	✓
Recouvrement des loyers impayés : première relance R/AR		A la charge du locataire**	
Recouvrement des loyers impayés : mise en demeure		A la charge du locataire**	
Recouvrement des loyers impayés : transmission du dossier à l'huissier		A la charge du locataire**	
Recherche du locataire (Location – Relocation – Négociation) Rédaction des actes (Bail, Etat des lieux, Caution Solidaire...)		8,00% TTC du montant des loyers annuels (hors charges)	
<b>Prestations supplémentaires***</b>			
Avis de valeur de transaction locative ou de vente	225,75 € HT(2)	225,75 € HT(2)	225,75 € HT(2)
Aide à la déclaration fiscale	40 €HT(2)	30 €HT(2)	✓
Etablissement de devis et accord propriétaire sur travaux et entretien	40 €HT(2)	✓	✓
Suivi des travaux et paiement : Travaux ≤ 450,00 €HT	30 €HT(2)	✓	✓
Paiement des charges	Uniquement Mandat Confiance		✓
Paiement des impôts et taxes attachés aux biens gérés			✓
Compte rendu de l'Assemblée Générale	30 €HT(2)	20 €HT(2)	✓
Diagnostic du bien et propositions de travaux	50 €HT(2)	30 €HT(2)	✓
Récapitulatif pour la déclaration de TVA	30 €HT(2)	20 €HT(2)	✓
Embaucher et congédier du personnel d'entretien et de gardiennage	100 €HT(2)	80 €HT(2)	✓
Gestion des contrats d'assurances	40 €HT(2)	30 €HT(2)	✓
Suivi des travaux et paiement : Travaux > 450,00 € HT	5,00%HT(2) (3)	4,50%HT(2) (3)	4,00%HT(2) (3)
Présence ou représentation aux Assemblées Générales, expertises...	A la Vacation	A la Vacation	A la Vacation
Constitution du dossier ANAH et dossiers subventionnables	200 €HT(2)	175 €HT(2)	150 €HT(2)
Constitution du dossier pour huissier	70 €HT(2)	50 €HT(2)	30 €HT(2)
Recouvrement de loyers impayés: constitution du dossier pour l'avocat	100 €HT(2) (4)	80 €HT(2) (4)	60 €HT(2) (4)
Si GLI Frais de constitution de dossier pour assurance	50 €HT(2)	40 €HT(2)	30 €HT(2)
Forfait suivi administratif contentieux ou litige (défaut d'ass., dégât des eaux...)	200 €HT(2) (4)	175 €HT(2) (4)	150 €HT(2) (4)
Renouvellement du bail avec réévaluation du loyer étude	30 €HT(2) (4)	20 €HT(2) (4)	15 €HT(2) (4)
Renouvellement du bail avec réévaluation du loyer : mise en oeuvre	150 €HT	120 €HT	100 €HT
Préparation du congé au locataire (reprise, vente...)	30 €HT(2)	20 €HT(2)	10 €HT(2)
Pass'Habitat ASC : Consultation des comptes par Internet	4 €HT/mois	3 €HT/mois	2 €HT/mois

(1) pour les Locaux Vacants non Meublés d'habitation, soumis à la Loi n°89-462. Se référer au tarif des honoraires pour les autres cas.

(2) par an ou à chaque mise en oeuvre

(3) sur le montant des travaux TTC

(4) plus les frais réels

\* % applicable sur toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie

\*\* Frais avancés par le propriétaire

\*\*\* Commandées ponctuellement par le mandant suivant ses besoins

**Tarif des Vacances** Temps passé pour la prestation + temps de trajet A-R agence

**Heures Ouvrables** Pour information : du lun au ven de 9h à 12h et du lun au jeu de 14h à 17h

Responsable de service	70,23 €HT <sup>(1)</sup>	Collaborateur	43,48 €HT <sup>(1)</sup>
Cadre	65,22 €HT <sup>(1)</sup>	Collaborateur Secrétaire	25,92 €HT <sup>(1)</sup>



## Solutions Locatives





## Nos Solutions Locatives

Les Agences ASC proposent 3 solutions de gestion pour son activité d'administrateur de biens. Ainsi chaque propriétaire est en mesure de retenir la solution la plus adaptée à ses besoins.

Premier	5,00 % HT soit 5,98 % TTC*
Plus	6,50 % HT soit 7,77 % TTC*
Confiance	8,00 % HT soit 9,57 % TTC*

### Privilège ASC \*\*

- \* % applicable sur toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie
- \*\* Mandat de gestion exclusivement réservé aux logements neufs agréés

Remise de 1,00 % TTC des honoraires de gestion si l'une des conditions suivantes est remplie :

- A partir de 3 lots en gestion au sein des agences ASC (sauf solution "Premier")
- ou**
- Suite à la programmation d'un versement trimestriel des revenus locatifs

## Détail mandat Privilège

### Programmes neufs

Propriétaires d'un logement neuf, les agences ASC garantissent vos revenus locatifs et la sécurité de votre investissement.

Ce mandat est applicable uniquement sur des logements neufs appartenant à un programme agréé. Les garanties sont consenties afin d'optimiser votre investissement.

Les Agences ASC vous proposent ce mandat Privilège selon 2 formules :

**Formule "Privilège ASC Classique" 10,80 % TTC\***  
Formule incluant les Garanties "Sérénité Gestion Locative" et "Vacance Locative"

**Formule "Privilège ASC Plus" 12,00 % TTC\***  
Formule incluant les Garanties "Sérénité Gestion Locative", "Vacance Locative" et "Carence Locative"

\* % applicable sur toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie

## L'option "SGL" <sup>(1)</sup>

### Garantissez votre rentabilité avec l'option «Sérénité Gestion Locative» 2,50 % TTC\*

Avec la garantie "Sérénité Gestion Locative", vous vous assurez envers la majorité des risques relatifs à la location immobilière. Cette assurance vous offre les meilleures garanties et une protection efficace face aux aléas de la location immobilière pour un coût dérisoire dans la mesure où la prime versée est fiscalement **déductible à 100 %**

#### Loyers Impayés

D'une durée illimitée, cette garantie couvre les pertes pécuniaires subies jusqu'à 61 000 € en cas de non-paiement par le locataire des loyers, charges et autres taxes dues. Elle prend également en charge les éventuels frais de procédure et d'expulsion ainsi que les frais de déménagement et de garde meuble.

#### Détériorations Immobilières

Avec cette clause de la garantie "Sérénité Gestion Locative", les frais de remise en état des locaux suite au départ du locataire sont couverts jusqu'à 8 000 €. De plus, durant les travaux, les loyers sont pris en charges pendant 2 mois.

#### Protection Juridique

Les frais de procédure sont pris en charge jusqu'à hauteur de 15 000 € pour tous les litiges liés au contrat de bail.

**Les honoraires de gestion et la garantie «Sérénité gestion Locative» sont 100% déductibles des revenus fonciers<sup>(2)</sup>!**



## Détail des garanties <sup>(1)</sup>

#### Vacance Locative :

Dans le cas où le lot n'est pas reloué, cette garantie supplémentaire vous indemnise jusqu'à 3 mois de loyers et charges après une période de franchise de 1 mois suivant la fin du préavis.

#### Carence Locative :

Très proche de la garantie "Vacance Locative", cette garantie couvre la rentabilité de votre investissement locatif en cas d'absence de premier locataire dans votre logement neuf. L'intégralité des loyers et charges vous sont versés pendant les 3 premiers mois suivant une période de franchise de 1 mois après le procès verbal de livraison des biens.



(1) Conditions sur demande en Agence  
(2) sauf situation fiscale : "micro foncier"